



Compte Rendu de la réunion du conseil municipal d'Aureville

Jeudi 20 juin 2024 - CM 2024-06

Ouverture de séance : 20 heures 30.

Membres en exercice : 15 / Présents : 10/ Pouvoir : / Votants : 10

PRESENTS : ESPIC Xavier, BACCHIN Patrice, TARROUX Francis, LANDREA Benoît, VERBEKE Céline, CASSAN Christine, AJAC Carole, SCHMIT Sylvie, GROENEN Jesse, MOUMIN Jean-Marc.

ABSENTS EXCUSES : BOISLIVEAU Anthony, ANDRE Dominique, CAMUS Gabriel, MANENT Corinne, GILLES André.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT), Madame CASSAN Christine est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu du 04 juin 2024.

Sujet avec débats

1. Organisation des élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024
2. ALAE : choix du prestataire.

Questions diverses



TABLE DES MATIÈRES

SUJETS AVEC DÉBAT

Organisation des élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024

Organisation des bureaux de vote

1er tour - 30 juin 2024

2eme tour - 07 juillet 2024

Accueil de Loisirs Associé à l'École (ALAE) – Choix du prestataire.

Monsieur le Maire ouvre la séance du 20 juin 2024 à 20h30. Le compte rendu de la réunion du 04 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

SUJETS AVEC DÉBAT

Organisation des élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024

Organisation des bureaux de vote

1er tour - 30 juin 2024

Plage horaire	Nom	Prénom
8 H à 10 H 30	MANENT	Corinne
	CAMUS	Gabriel
	CASSAN	Christine
10 H 30 à 13 H 0	GILLES	André
	AJAC	Carole
	LANDREA	Benoît
13 H 00 à 15 H 30	ANDRE	Dominique
	MOUMIN	Jean-Marc
	SCHMIT	Sylvie
15 H 30 à 18 H 00	BACCHIN	Patrice
	GROENEN	Jesse
	VERBEKE	Céline

Plage horaire	Nom	Prénom
8 H à 10 H 30	ESPIC	Xavier
	MANENT	Corinne
	MOUMIN	Jean-Marc
10 H 30 à 13 H 0	GILLES	André
	VERBEKE	Céline
	CASSAN	Christine
13 H 00 à 15 H 30	ANDRE	Dominique
	SCHMIT	Sylvie
	BACCHIN	Patrice
15 H 30 à 18 H 00	TARROUX	Francis
	GROENEN	Jesse
	AJAC	Carole

Tous les conseillers municipaux sont invités à se joindre au dépouillement à 18h.

Accueil de Loisirs Associé à l'École (ALAE) - Choix du prestataire.

CM-06/2024-01/19

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante, les résultats de l'appel d'offre lancé, en procédure adaptée concernant le choix des candidats pour l'animation et la gestion de l'Accueil de Loisirs Associé à l'École (ALAE).

Une offre a été réceptionnée.

Considérant les critères d'attribution fixés par le règlement de la consultation, la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 10 juin 2024 et après analyse, vérification, et négociation, a proposé le classement suivant :

LOISIRS EDUCATION ET CITOYENNETÉ pour un montant de 35 407.97 € TTC

Le conseil municipal, après consultation du dossier et après en avoir délibéré :

- décide d'attribuer le marché, pour l'animation et la gestion de l'ALAE à l'Association Loisirs, Éducation et Citoyenneté Grand Sud.

- Décide que le marché sera conclu du 01 septembre 2024 au 31 août 2025, renouvelable 2 fois

Montant du marché : 35 407.97 € TTC

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement et tout document contractuel concernant ce marché.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRESENTS.

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus.

Vote des taux TFPB, TFPNB et THRS 2024

Suite à une observation de la préfecture de la Haute-Garonne, il y a lieu de modifier la forme de la délibération de vote des taux TFPB, TFPNB et THRS 2024. Monsieur le Maire propose les modifications suivantes :

Délibération modificative de la délibération N° 03-2024 - 04/09 du 26 mars 2024 suite à une erreur matérielle

CM-06/2024-02/20

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS).

Il précise que le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Lors de la réunion de travail du 27 mars 2023 il a été proposé de procéder au vote d'un taux de THRS plus cohérent par rapport au taux de TFPB, soit 12.00%.

En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de :

- Voter comme suit les taux en 2024

TAXES	Taux 2023 (rappel)	Taux 2024
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	33,67	34.00
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	38,37	38,75
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (THRS)	0.00	12.00

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter pour 2024 les taux suivants :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 34.00 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 38,75 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : 12.00 %

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus.

Décision modificative budgétaire N°1

CM-06/2024-03/21

Monsieur le maire informe son conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir une décision modificative budgétaire pour inscrire au budget primitif 2024 le résultat de l'exercice précédent écriture qui a été omise lors du vote du budget.

D 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté -139 510.80 €
TOTAL D 001 : Solde exécution invest. reporté 139 510.80 €
R 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés 139 510.80 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves 139 510.80 €
Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus.

Monsieur Xavier ESPIC clôt la réunion du conseil municipal à 22h30.

La prochaine réunion du conseil municipal est prévue le mardi 9 juillet 2024 à 20h30

CM-05/2024-01/19 : Accueil de Loisirs Associé à l'École (ALAE) - Choix du prestataire.

CM-06/2024-02/20 : Délibération modificative de la délibération N° 03-2024 - 04/09 du 26 mars 2024 suite à une erreur matérielle

CM-06/2024-03/21 : Décision modificative budgétaire N°1

AJAC Carole	
ANDRE Dominique	Absent
BACCHIN Patrice	
BOISLIVEAU Anthony	Absent
CAMUS Gabriel	Absent
CASSAN Christine	
ESPIC Xavier	
GILLES André	Absent
GROENEN Jesse	
LANDREA Benoît	
MANENT Corinne	Absente
MOUMIN Jean-Marc	
SCHMIT Sylvie	
TARROUX Francis	
VERBEKE Céline	



Compte Rendu de la réunion du conseil municipal d'Aureville

Jeudi 20 juin 2024 - CM 2024-06

Ouverture de séance : 20 heures 30.

Membres en exercice : 15 / Présents : 10/ Pouvoir : / Votants : 10

PRESENTS : ESPIC Xavier, BACCHIN Patrice, TARROUX Francis, LANDREA Benoît, VERBEKE Céline, CASSAN Christine, AJAC Carole, SCHMIT Sylvie, GROENEN Jesse, MOUMIN Jean-Marc.

ABSENTS EXCUSES : BOISLIVEAU Anthony, ANDRE Dominique, CAMUS Gabriel, MANENT Corinne, GILLES André.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT), Madame CASSAN Christine est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu du 04 juin 2024.

Sujet avec débats

1. Organisation des élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024
2. ALAE : choix du prestataire.

Questions diverses



TABLE DES MATIÈRES

SUJETS AVEC DÉBAT

Organisation des élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024

Organisation des bureaux de vote

1er tour - 30 juin 2024

2eme tour - 07 juillet 2024

Accueil de Loisirs Associé à l'École (ALAE) – Choix du prestataire.

Monsieur le Maire ouvre la séance du 20 juin 2024 à 20h30. Le compte rendu de la réunion du 04 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

SUJETS AVEC DÉBAT

Organisation des élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024

Organisation des bureaux de vote

1er tour - 30 juin 2024

Plage horaire	Nom	Prénom
8 H à 10 H 30	MANENT	Corinne
	CAMUS	Gabriel
	CASSAN	Christine
10 H 30 à 13 H 0	GILLES	André
	AJAC	Carole
	LANDREA	Benoît
13 H 00 à 15 H 30	ANDRE	Dominique
	MOUMIN	Jean-Marc
	SCHMIT	Sylvie
15 H 30 à 18 H 00	BACCHIN	Patrice
	GROENEN	Jesse
	VERBEKE	Céline

Plage horaire	Nom	Prénom
8 H à 10 H 30	ESPIC	Xavier
	MANENT	Corinne
	MOUMIN	Jean-Marc
10 H 30 à 13 H 0	GILLES	André
	VERBEKE	Céline
	CASSAN	Christine
13 H 00 à 15 H 30	ANDRE	Dominique
	SCHMIT	Sylvie
	BACCHIN	Patrice
15 H 30 à 18 H 00	TARROUX	Francis
	GROENEN	Jesse
	AJAC	Carole

Tous les conseillers municipaux sont invités à se joindre au dépouillement à 18h.

Accueil de Loisirs Associé à l'École (ALAE) - Choix du prestataire.

CM-06/2024-01/19

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante, les résultats de l'appel d'offre lancé, en procédure adaptée concernant le choix des candidats pour l'animation et la gestion de l'Accueil de Loisirs Associé à l'École (ALAE).

Une offre a été réceptionnée.

Considérant les critères d'attribution fixés par le règlement de la consultation, la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 10 juin 2024 et après analyse, vérification, et négociation, a proposé le classement suivant :

LOISIRS EDUCATION ET CITOYENNETÉ pour un montant de 35 407.97 € TTC

Le conseil municipal, après consultation du dossier et après en avoir délibéré :

- décide d'attribuer le marché, pour l'animation et la gestion de l'ALAE à l'Association Loisirs, Éducation et Citoyenneté Grand Sud.

- Décide que le marché sera conclu du 01 septembre 2024 au 31 août 2025, renouvelable 2 fois

Montant du marché : 35 407.97 € TTC

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement et tout document contractuel concernant ce marché.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRESENTS.

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus.

Vote des taux TFPB, TFPNB et THRS 2024

Suite à une observation de la préfecture de la Haute-Garonne, il y a lieu de modifier la forme de la délibération de vote des taux TFPB, TFPNB et THRS 2024. Monsieur le Maire propose les modifications suivantes :

Délibération modificative de la délibération N° 03-2024 - 04/09 du 26 mars 2024 suite à une erreur matérielle

CM-06/2024-02/20

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS).

Il précise que le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Lors de la réunion de travail du 27 mars 2023 il a été proposé de procéder au vote d'un taux de THRS plus cohérent par rapport au taux de TFPB, soit 12.00%.

En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de :

- Voter comme suit les taux en 2024

TAXES	Taux 2023 (rappel)	Taux 2024
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	33,67	34.00
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	38,37	38,75
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (THRS)	0.00	12.00

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter pour 2024 les taux suivants :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 34.00 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 38,75 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : 12.00 %

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus.

Décision modificative budgétaire N°1

CM-06/2024-03/21

Monsieur le maire informe son conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir une décision modificative budgétaire pour inscrire au budget primitif 2024 le résultat de l'exercice précédent écriture qui a été omise lors du vote du budget.

D 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté -139 510.80 €
TOTAL D 001 : Solde exécution invest. reporté 139 510.80 €
R 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés 139 510.80 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves 139 510.80 €
Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus.

Monsieur Xavier ESPIC clôt la réunion du conseil municipal à 22h30.

La prochaine réunion du conseil municipal est prévue le mardi 9 juillet 2024 à 20h30

CM-05/2024-01/19 : Accueil de Loisirs Associé à l'École (ALAE) - Choix du prestataire.

CM-06/2024-02/20 : Délibération modificative de la délibération N° 03-2024 - 04/09 du 26 mars 2024 suite à une erreur matérielle

CM-06/2024-03/21 : Décision modificative budgétaire N°1

AJAC Carole	
ANDRE Dominique	Absent
BACCHIN Patrice	
BOISLIVEAU Anthony	Absent
CAMUS Gabriel	Absent
CASSAN Christine	
ESPIC Xavier	
GILLES André	Absent
GROENEN Jesse	
LANDREA Benoît	
MANENT Corinne	Absente
MOUMIN Jean-Marc	
SCHMIT Sylvie	
TARROUX Francis	
VERBEKE Céline	